avecèle et dévoûment jusqu'en juillet 1893. Frappé de apoplexie, il se vit contraint de donner sa démission.

Les funérailles auront lieu lundi, à deux heures et demie, en l'église Saint-Eloi.

— A **BOUCHAIN**, de Mme veuve **Wiart**, née Placidie Destacque, pieusement décédée samedi matin dans sa 95e année, munie des sacrements de notre mère la Sainte-Eglise.

Les funérailles auront lieu mardi, 17 courant, à 10 heures.

Mme Ve Wiart était la mère du R. P. **Wiart**, supérieur général des Trappistes, appelé à Dieu au mois d'août dernier.

— A **CAMBRAI**, de Mlle **Rosalie Cattelin**, pieusement décédée à Cambrai mercredi, dans sa 80e année.

Les funérailles ont été célébrées samedi, en l'église métropolitaine, devant une assistance nombreuse et recueillie.

La vénérée défunte était la sœur de M. l'abbé Cattelin, ancien curé et fondateur de la paroisse du Très Saint Rédempteur à Roubaix, et parente de M. le chanoine Hutin et de M. le curé de Ligny-en-Cambrésis.

FUNÉRAILLES

de

M. l'Abbé Binaut

Hier, ont eu lieu les funérailles de M. l'abbé Louis-Cherles-Alexandre Binaut, chanoine honoraire, directeur au collège de Mareq.

Le saint prêtre qui vient de retourner à Dieu était l'un des survivants de la Société des prêtres de Saint-Bertin, à qui la province ecclésiastique de Cambrai est redevable de tant d'éducateurs modèles, tels MM Crévecœur, Hellebocque, et pour n'en nommer que deux.

Depuis 57 ans, le vénérable abbé Binaut était attaché au collège de Mareq ; c'est dire qu'il a vu se succéder, sur les bancs de la grande institution, toutes les générations d'élèves qui dans les professions libérales sont répandus aujourd'hui dans toute la région du Nord et même au delà.

L'affluence des anciens élèves et des anciens confrères qui se pressaient à ses funérailles suffirait à montrer en quelle estime était tenu par tous le vénéré défunt.

M. le chanoine Lobbedey, vicaire-général, ancien élève de M. Binaut et son ami, avait tenu à lui rendre les derniers devoirs, et donné l'absoute et présidé à l'inhumation.

M. l'abbé Hovaere portait le calice et les burettes. Les coins du poêle étaient tenus par M. l'abbé Dimiez, ancien directeur au Collège ; M. l'abbé Ficheroulle, curé de Phalempin ; M. le baron Cavrois ; M. Henri Monnier.

Le deuil était conduit par les neveux du défunt : M. le docteur Evrard, chevalier de la Légion d'honneur, qu'accompagnait M. le chanoine Dieu, supérieur du Collège ; M. l'abbé A. Evrard, doyen de Guines ; les petits-neveux et cousins.

Parmi les nombreuses notabilités, nous remarquons : M. le chanoine Jeepar, M. le chanoine Rambure, pro-recteur ; M. le chanoine Salembier, secrétaire général, et M. l'abbé Cliquennois, professeur de l'Université catholique ; MM. les abbés Depotter, doyen de Lavestre ; Ruyssens, curé de La Gorgue ; Leclercq, doyen de St-Christophe, à Tourcoing ; Vasseur, supérieur de Saint-Bertin, à Saint-Omer ; Lecomte, supérieur du Collège de Tourcoing ; Hiddeu, supérieur d'Hazebrouck ; Léeroart, chapelain de Notre-Dame de la Treille. Un grand nombre d'anciens directeurs et d'anciens professeurs de Mareq, d'Arras et de Saint-Bertin.

MM. Pierre Scalbert, Bonduel et beaucoup d'anciens élèves. Le clergé des paroisses environnantes ; M. E. Catry, maire de Mareq en-Baroeul, et plusieurs conseillers municipaux, etc., etc.

Nombreux et recueillis, les élèves du Collège marchaient en tête du cortège.

L'offrande qui a été faite abondamment aux deux chapelles latérales, a duré jusqu'à la fin de la messe.

Aucun discours n'a été prononcé au cimetière, mais à la fin du repas funèbre qui, au collège, réunit les parents du vénéré défunt des paroles émues furent prononcées à sa louange.

M. le chanoine Dieu remercie d'abord les nombreux assistants et retrace la vie de M. l'abbé Binaut, vie toujours orientée vers Dieu et faite toute de foi et de dévoûment.

M. le Supérieur redit la piété dont le mourant fit preuve en face de la mort et il termine en exprimant le confiance que le vieux collège de Mareq compte un protecteur de plus au ciel.

« Un vase d'albâtre, dit M. le chanoine Lobbedey, vicaire général, s'est brisé et a embaumé la maison ; l'éloge du saint prêtre qui vient de disparaître est dans la bouche de tous ceux qui l'ont connu et sa mémoire sera en bénédiction dans leur cœur. »

M. le vicaire général fait surmonter à l'abbé Binaut le premier appel qu'il entendit relativement au sacerdoce. Il lit en terminant une lettre de Mgr Monnier.

Dans ce bref de béatification, ainsi que l'appelle M. Lobbedey, le vénérable évêque déclare que la vie de M. Binaut fut immaculée et sanctifiée d'une façon exemplaire et que sa mort fut digne de sa vie.

Au nom de la famille, M. le Doyen de Guines remercie M. le Supérieur du collège de Mareq et ses collaborateurs pour les soins de toutes sortes dont fut entouré le vénéré vieillard.

Il fait des vœux pour que l'onde vénéré dont la mort laisse les siens inconsolables, bénisse du haut du Ciel le collège de Mareq qu'il a tant aimé ici-bas.

UN PROGRÈS en ASSURANCE

Donner, moyennant un très faible versement mensuel, une assurance mixte (obligation avec coupons 5 0/0), voilà la dernière innovation de la Populaire et le dernier mot du progrès en matière d'assurance.

Rien de pareil n'a existé jusqu'à ce jour, où non seulement les intérêts sont garantis, mais la *titre de propriété* lui-même n'est pas sujet aux fluctuations de Bourse.

En un mot, *pour Frs. 5.50 par mois*, on peut avoir, à la Populaire, une Police-Obligation avec coupons assurant un intérêt payable en espèces à la fin de chaque année (pendant la durée des versements) et calculé au taux de 5 0/0 l'an, sur la totalité des primes d'années entières encaissées par la Compagnie. Au bout de 20 ans, s'il est en vie, le contractant touche *100 0 frs.* ; s'il meurt au cours des trois premières années, la totalité des primes payées est remboursée au bénéficiaire de la Police ; si le décès survient après trois ans révolus, ledit bénéficiaire touche intégralement le capital de 1000 frs.

De plus, l'assuré participe dans les bénéfices résultant d'un fonds spécial de participation auquel est affectée, *pour chaque 15 000 frs. de capitaux assurés*, une obligation d'une valeur nominale de 500 frs. de la Ville de Paris ou du Crédit Foncier de France.

Le versement mensuel de Frs. 5.50 s'applique à un capital de 1000 francs. Pour 600 frs. le versement n'est que de Frs. 3.30 ; pour 200 frs. de 1.10, et proportionnellement pour des sommes intermédiaires ou plus élevées.

Jusqu'à 3000 francs de capital, c'est-à-dire jusqu'à concurrence d'un prime mensuelle de Frs. 16.50, la Compagnie délivre des Polices *sans examen médical*, à tous les âges entre 15 et 55 ans, sur simple demande adressée à la Direction Générale (ou aux représentants autorisés) de la Compagnie accompagnée du montant de la première prime.

On peut prédire un éclatant succès à cette excellente combinaison de la Populaire, dont les bureaux sont à Lille, 25, rue Faidherbe, où l'on peut obtenir sur demande de plus amples renseignements.

ROUBAIX

Aujourd'hui

Messe mensuelle des hommes, à 7 h. dans toutes les paroisses : accepté à Saint-Jean-Baptiste, à 6 h. ; à Saint-Antoine de Padoue, à 7 h. 1/2.

Chapelle des Carmélites. — Fête du Saint Nom de Jésus et fête principale de l'Archiconfrérie du Saint Enfant Jésus de Prague. Messe basse à 7 h. ; messe chantée à 8 h.

Le soir, à 5 h., salut solennel et sermon par l'abbé Lenglart ; consécration des enfants au Saint Enfant Jésus. Indulgences plénières pour les associés aux conditions ordinaires.

Paroisse du Très-Saint-Rédempteur. — Fête du Saint Hilaire, dont le culte est si populaire dans toute la région. Dans la matinée, en dehors des offices, on donnera les Evangiles et l'on fera vénérer les Reliques du Saint.

Le soir, à 4 heures, auront lieu les vêpres solennelles, suivies de la *Grande procession de Saint Hilaire*.

Le sermon de circonstance sera donné par M. l'abbé Bacquet, professeur à l'Ecole des Arts et Métiers de Lille.

Les Secrétariats du Peuple sont ouverts le dimanche, de 11 h. 1/2 à 1 h. Grande-Rue, 84 ; rue de Lannoy, 208 ; rue Descartes, 71 ; et de 9 h. à 10 h. et de 11 à midi, rue de France, 147.

Listes électorales. — Le premier tableau des rectifications opérées à la liste électorale de 1905, ainsi que la liste électorale arrêtée au 31 mars 1904, sont déposés au secrétariat de la mairie, bureau des élections, rue Neuve, 3, au 2me étage, où les électeurs peuvent en prendre connaissance.

Pour balayeurs, payez vos achats au comptant, c'est un moyen d'économiser et d'éviter les dépenses inutiles.

Ecole nationale des Arts industriels. — *Cours de teinture*, 5 8 h. 1/2 du matin, rue de l'Ermitage, 9. Le professeur continuera à traiter de la question du dégraissage, dépouillage et décommage. On distribuera une série de prospectus concernant divers épurateurs industriels.

Le Comité « Justice-Egalité » se réunira à 5 h. du soir, à son local habituel.

Syndicat des Employés, 71, rue Descartes, assemblée générale. Cette réunion devant être très importante tous les membres qui ont en vue la prospérité du Syndicat se feront un devoir d'y assister. *Ordre du jour* :

1. Lecture du procès verbal de la dernière réunion. — 2. Communications diverses. — 3. Nouvelles adhésions. — 4. Organisation pour le 5 février prochain d'une conférence qui sera faite par M. Ariand, membre du conseil supérieur du travail ; réception ; banquet populaire. — 5. Projet d'une caisse de chômage ; nomination d'une Commission chargée d'étudier cette question. — 6 Causerie : L'Employé.

Institut populaire de l'Epeule. — A 6 h. 1/2, à l'I. P., 71, rue Descartes, conférence de M. le docteur Lemière, professeur à la Faculté catholique de médecine, sur la *Tuberculose et le vaccin antituberculeux*.

La conférence sera suivie d'un concert et d'une lecture populaire. On trouve gratuitement des cartes à l'I. P. et chez les dépositaires.

Donation de Mme Julien Lagache. — Ce matin, à 11 h. 1/4, à la mairie, distribution des pensions aux ménages nécessiteux, en vertu de la donation de Mme Julien Lagache.

UNION SOCIALE ET PATRIOTIQUE

Avis aux Electeurs

La période d'inscription sur les listes électorales a été ouverte le 2 janvier et sera close le 4 février, à minuit.

Tous les jeunes gens qui auront vingt-un ans avant le 1er avril prochain et qui ont subi ou subiront probablement la sort à Roubaix seront inscrits d'office sans démarches de leur part.

Les personnes qui sont venues se fixer depuis peu dans notre ville, les naturalisés et les réintégrés dans la qualité de Français doivent eux-mêmes réclamer leur inscription ou la faire réclamer par un électeur déjà inscrit.

Les conditions requises sont les suivantes : être Français, majeur (21 ans) avant le 1er avril prochain, avoir six mois de résidence à Roubaix pour le 31 mars 1905 ou à défaut de six mois de résidence, avoir établi son domicile à Roubaix par une déclaration faite au Bureau de la population.

Les fils de Belges nés en France avant le 1er avril 1884 peuvent aussi demander leur inscription sur la liste électorale.

L'Union Sociale et Patriotique prie instamment tous ses amis et en particulier les membres des Comités de section de vouloir bien signaler à son secrétaire-général, M. Baillon, *Café Pandore*, 28, rue Pauvrée, toutes les personnes de leur connaissance qui sont au droit de réclamer leur inscription sur les listes électorales. M. Baillon se chargera de faire les démarches nécessaires.

La Fondation Julien Lagache

On sait que, sous ce titre, Mme Julien Lagache, en souvenir de son mari regretté, a fait don à la ville d'une somme de 50.000 francs, pour distribuer un certain nombre de pensions au profit de ménages nécessiteux et chargés de famille.

La distribution de ces 24 pensions de 100 francs chacune, valables pendant 2 années consécutives, aura lieu aujourd'hui, à la mairie, pour la seconde fois.

VIOLENT INCENDIE
Rue du Grand-Chemin

Le feu chez un fabricant de caisses. — L'atelier préservé. — 30.000 francs de dégâts.

Samedi, un incendie a détruit la maison d'habitation d'un fabricant de caisses de la rue du Grand-Chemin.

Il y a 30.000 francs de dégâts, couverts par une assurance.

La fabrique de caisses de M. Paul Monbel et Cie

Au n° 30 de la rue du Grand-Chemin, dans un immeuble appartenant à M. Louis Cordonnier, est installé un fabricant de caisses et planchettes, M. Paul Monbel et Cie.

Au rez-de-chaussée, le couloir de la porte-cochère sépare d'un côté, à gauche, les bureaux et de l'autre, à droite, un magasin. Derrière le magasin est située l'écurie avec deux chevaux.

Au premier étage se trouvent les appartements de la famille Monbel.

Tout le second étage ne formant qu'une seule pièce, servait d'atelier de collage où de jeunes apprentis sont occupés, et de magasin à planchettes. Enfin, dans le grenier, étaient remisées trois cents caisses environ.

Séparé de cet immeuble par le cour, se trouve, dans le fond, un vaste atelier où travaillent 25 ouvriers qui, de même que les apprentis du second étage, avaient quitté le travail à midi.

Au feu !

Il était midi et demi. La famille Monbel prenait son repas au premier étage, quand, de la rue, des passants aperçurent de la fumée au second, donnèrent l'alarme.

M. Monbel monta précipitamment à l'étage au dessus. Déjà le feu était au parquet et les flammes gagnaient le plafond.

Il essaye mais vainement, de faire manœuvrer deux extincteurs déposés dans l'atelier depuis plusieurs années et en prévision d'incendie, mais il lui fut impossible de les faire manœuvrer.

Devant le fumée et les flammes, il dut descendre. Puis il fit sortir les deux chevaux de l'écurie, et sa famille n'ayant su le temps de rien sauver se réfugie à l'estaminet Lhernould.

Car les flammes trouvant un aliment facile dans les planchettes, gagnèrent bientôt le grenier empli de caisses.

Les secours

Les pompiers avertis par téléphone de chez M. de Mallortie arrivèrent promptement et déversèrent des torrents d'eau avec des dévidoirs installés de tous côtés et jusqu'à dans la rue Neuve.

Une gerbe de feu énorme léchait les murs des deux habitations voisines : M. Duthilleul, négociant en tissus, rue du Grand-Chemin, 32, où le concierge avait commencé à prendre feu et chez les fils d'Isidore Weil, négociants en tissus, rue du Grand Chemin, 28. Le feu était si ardent que les vitres de chez M. Dubly, de l'autre côté de la rue, ont été fendues.

Pendant que les efforts des pompiers étaient portés pour protéger ces deux maisons le feu gagnait le premier étage de chez M. Monbel, puis le rez-de-chaussée du côté du magasin et l'écurie.

Quant aux bureaux, ils ont pu être préservés. Du reste, M. Monbel avait sauvé ses papiers et ses livres.

La toiture n'avait pas tardé à s'effondrer et il ne restait plus bientôt de l'immeuble que les murs jusqu'au rez-de-chaussée.

Grâce aux secours, l'atelier a pu être préservé et l'outillage n'est pas détérioré ce qui permettre de reprendre le travail, après le premier déblaiement opéré.

La circulation

des tramways a été interrompue, rue de la Gare et rue du Grand-Chemin pendant l'après-midi et la soirée en raison des nombreux tuyaux qui occupaient la chaussée.

La cause

du feu est inconnue. Dans l'atelier de collage où il a pris naissance se trouvait un grand poêle tortue, installé sur une plaque de tôle assez grande.

Les dégâts

M. Paul Monbel estime à 10 000 francs les dégâts subis par lui ; 5,000 francs pour le mobilier, et 5 000 francs pour les marchandises. L'immeuble, qui est la propriété de M. Louis Cordonnier, a subi 20.000 francs de dégâts.

Au cours de l'incendie, le lieutenant Crépin a été coupé à la main droite par une vitre ; il a été pansé sur place par M. le docteur Delattre, chirurgien des pompiers.

La foule était nombreuse loin du foyer de l'incendie par des cordons d'agents sous les ordres de M. Leché, commissaire de police.

Les pompiers sont rentrés à leur hôtel à 5 h. 1/2, laissant une escouade pour arroser les décombres.

Un enfant brûlé vif
rue des Arts

M. et Mme Henri Leblond, demeurant rue Descartes, 55, viennent d'avoir la douleur de perdre un de leurs enfants, dans des circonstances particulièrement pénibles.

Vers midi, Mme Henri Leblond, était descendue à la cave pour aller chercher de la bière, laissant seul dans la cuisine son fils, Jean, un enfant de trois ans. Le bébé, insoucient du danger, prit le tisonnier et s'amusa près du poêle. Mais en jouant, il fit tomber un charbon enflammé qui mit le feu à sa chemise. Attirés par les cris de douleur de son enfant, Mme Leblond remonta précipitamment de la cave, où elle venait à peine d'arriver.

Déjà, le pauvre petit était entouré de flammes, véritable torche vivante. La mère lui arracha aussitôt sa chemise et le plaignant. Malheureusement, l'enfant s'était fait d'épouvantables brûlures et certaines parties de son corps étaient carbonisées. Malgré les soins empressés qui lui furent prodigués par MM. les docteurs Isbecque et Feidherbe, il a expiré, six heures plus tard, dans d'atroces souffrances.

La douleur de M. et Mme Henri Leblond faisait pitié à voir. Il leur reste une fillette de deux ans.

Nous adressons à M. et à Mme Leblond l'expression de nos chrétiennes condoléances.

Où acheter de la fine volaille ? — *Au Poulet truffé*, 43, rue du Vieil-Abreuvoir, Roubaix. Lapins à 0,80 le 1/2 kilo. Galantine de volaille. Galantine de lapin. Œufs frais de la ferme Maryancourt. Œufs conservés.

Tapioca-réclame à 0,25 le paquet. Conserves et pâtes alimentaires.

Syndicat mixte de l'Industrie roubaisienne. — *Bureau syndical.* — Le Bureau syndical se réunira le lundi 16 janvier 1905, à 6 h. précises du soir, au siège du Syndicat, 23, rue de la Paix. Ordre du jour : Admissions dans le Syndicat (usines syndiquées et dizaines libres) ; Caisse de chômage ; Questions diverses.

Pianos de tous facteurs. Vente de confiance chez Marcelli, 8 et 10, rue du Bois, Roubaix.

Les accidents de travail. — Un homme de peine, Adrien Minne, 78 ans, rue Voltaire, du peignage de la Société anonyme rue du Collège, blessé au côté droit, 15 jours de repos.

— Un débourreur du même établissement Isidore Desurmont, 37 ans, rue d'Orléans, cour Carrette, blessé au bras droit, 15 jours de repos.

— Au peignage de MM. Molte, rue d'Avelghem, un peigneur, Charles Dewaele, 28 ans, rue de la Conférence, 71, blessé à la main droite. 25 jours de repos.

Simplex, merveilleux appareil, permet d'obtenir sans étude, sur tous pianos, exécution artistique. — Dépôt exclusif : Maison **Serépel**, 138, Grande-Rue, Roubaix.

Non-lieu. — Un horloger, Gaston Quilliez, ayant demeuré rue de la Gare, 71, qui avait été inculpé de complicité de vol dans un cambriolage rue de l'Alouette, vient de bénéficier d'un non-lieu rendu en sa faveur.

En vertu d'un extrait de jugement du Tribunal de Lille, en date du 5 juillet 1901, l'agent de sûreté Averbèke a arrêté, samedi après midi, boulevard de Fourmies, un marchand mercier, Louis Gaillez, 23 ans, rue de l'Ouest, 15 qui est appelé à purger une condamnation à 20 jours de prison qu'il a encourue pour complicité de vol.

Garçon boucher indélicat. — Un garçon boucher, Achille Vandenbreenbasseche, 38 ans, au service de M. Adrien Defraye, rue de l'Epeule, 17, avait reçu chez divers clients de ce dernier, une somme de 150 francs qu'il a dépensée, il a été arrêté samedi.

A qui la reconnaissance ? — M. Auguste Ghesquière, demeurant place du Trichon, cour du Tilleul, 2, a trouvé une reconnaissance du Mont-de-Piété qu'on peut lui réclamer.

POMPES FUNÈBRES CORNILLE-PENNEL

BRICHE-CORNILLE (Successeur)

23, rue de Lannoy et 10, rue Bernard, Roubaix. Fabrique de cercueils, tentures p. chapelles, corbillards de toutes classes, fourgons p. transport du corps en France et à l'étranger. Renseignements gratuits p. le cimetière. Couronnes. — Téléphone 748.

Etat-civil de Roubaix

Nous recommandons le Baptême **Thomas fils**, supérieur à tous, 5, rue du Fric, LILLE

du 14 janvier

Naissances. — Léa Boquet, rue des Charpentiers, cour Gauthier, 1. — Suzanne et Marie Tevernisr, rue Lacroix, cour Delennoy, 12.

Décès. — Marie Dewesr, 46 ans, sans profession, rue de France, 143. — Firmin Vanhoutte, 5 mois, rue Bernard, cour Bernard-Spriet, 4. — Victor Poorten, 20 mois, rue de Naples, 92. — Angèle Demeerleire, 1 mois, rue Darba, cour Bony, 12. — Pharaïde Lefebvre, 66 ans, rentière, rue de l'Industrie, 119. — Madelaine Vermeesch, 10 mois, rue du Fontenoy, cour Moreau, 48.

Juliette Verhennemen, 3 mois, rue Blanchemaille. — Charles Verscbuere, 28 ans, mécanicien, rue Blanchemaille. — Alphonse Reaard, 19 ans, domestique, rue Blanchemaille. — Jeanne Hasse, 3 mois, rue de l'Hommelet, impasse Balzac, 54. — Alphonse De Decker, 3 ans, rue du Cartigny, 93. — Alice Van Goethem, 2 ans, rue de Naples, cour Hysselinck, 1. — Augustin Malfait, 74 ans, sans profession, rue de l'Epeule, 76.

SAVON DU CONGO *Employer le nom Victor Vaissier*

WATTRELOS

Le Conseil municipal s'est réuni, vendredi soir, à huit heures, sous la présidence de M. le docteur Leplat, maire. Absents : MM. Leuridan et Delecooy, excusés.

M. Ladoux est nommé secrétaire.

— Les alignements de la rue Carnot. — Il est donné lecture du rapport de l'ingénieur voyer cantonal sur le plan d'alignement du chemin de grande communication n° 9 dans la traverse de Wattrelos (rue Carnot). On lit également le rapport du commissaire-enquêteur, M. G. Selliez, qui, sur la demande de l'Administration municipale, demande la déviation de la voie ferrée du tramway qui, actuellement, empiète sur le trottoir.

Le Conseil municipal approuve ce rapport et décide de l'appuyer.

— La gare annexe de départ au Bas-Hutin. — Dans sa séance du 8 novembre dernier, le Conseil municipal a accepté de donner son concours pécuniaire, sous de certaines conditions, au prolongement de la rue de Constantin. Le Conseil municipal de Roubaix ayant refusé tout concours pour cette raison que la gare projetée ne profitera qu'à la Compagnie du Nord et à la commune de Wattrelos, les ingénieurs du contrôle demandent si Wattrelos est toujours disposé à donner son concours même dans le cas où l'on ferait seulement une communication avec la gare annexe.

M. Lecomte se plaint de ce qu'on n'ait pas réuni la Commission des travaux pour aller étudier le question sur place, ainsi qu'on l'avait promis.

M. le Maire lui répond qu'elle n'a pas été réunie parce que les projets n'étant pas prêts, elle aurait perdu son temps.

M. Lecomte insiste et ajoute qu'on ne tient pas compte des décisions du Conseil municipal.

M. le Maire. — C'est tout le contraire qui est la vérité. Quand nous réunirons la Commission pour la conduire au Bas Hutin ce ne sera pas pour aller boire une chope et fumer sa pipe (Rires), ce sera pour travailler efficacement. Ce que vous dites ne tient pas debout.

M. le Maire clôt la discussion et le Conseil maintient sa délibération précédente en ce qui concerne la gare du Bas Hutin.

— Une circulaire préfectorale, dont il est donné lecture, interdit le vote des crédits votés en cours d'année sur le chapitre dit « des fonds libres de l'exercice courant ». M. le Maire donne quelques explications à ce sujet ; il s'agit d'une circulaire adressée à la plupart des villes.

— Nomination d'un administrateur des Hospices. — M. le Maire annonce que M. Jubaru, délégué du Conseil municipal, a donné sa démission pour raison de convenances personnelles et qu'il y a lieu de pouvoir à son remplacement.

On passe au vote et M. Pierre Dhalluin est élu par 17 voix, la minorité s'abstenant.

— La subvention du commissaire de police. — La subvention accordée à M. Buchart, commissaire de police, lui est renouvelée. On demandera à M. le Préfet d'approuver, par exception, cette dépense. De même pour les dépenses à mandater mensuellement et pour les crédits supplémentaires de l'exercice 1904.

— Les dégâts causés par les grévistes tourquennois. — Il est donné lecture du rapport de M. Buchart, commissaire de police, qui été chargé de faire une enquête sur les dégâts causés par les grévistes tapisseurs de Tourcoing, au mobilier de M. Edouard Coussement, à La Marlière. Il résulte des témoignages recueillis que ce sont bien les grévistes tourquennois qui ont causé ces dégâts.

M. Coussement demande à la ville de l'indemniser pour le préjudice causé ; il estime les dégâts à 100 fr.

Un vif incident

M. Deprince. — Je ne conteste pas le rapport, mais je tiens à signaler une manœuvre. La demande de M. Coussement émane de son patron, celui qui a fait durer la grève et que ses collègues ont désavoué. La même demande a été faite à la ville de Tourcoing qui l'a repoussée à l'unanimité. Rien ne prouve, d'ailleurs, que ce soit les tapisseurs qui aient commis les dégâts ; il se mêle toujours aux groupes de grévistes des étrangers qui commettent les excès.

M. le Maire. — Je suis de votre avis, ce sont des gens sans aveu qui font les mauvais coups. Nous ne voulons pas jeter le discrédit sur les grévistes. Mais il n'en est pas moins vrai que les tapisseurs sont moralement responsables.

M. Deprince. — Moi je soutiens que ce sont les patrons, qui en sont directement responsables.

M. le Maire. — Ce n'est pas le question. Au point de vue légal, devons-nous, oui ou non, payer ce que nous réclame M. Coussement ?...

M. Deprince. — Son patron lui a payé un avocat, il aurait mieux fait de lui donner les 100 francs.

M. le Maire. — Je ne vois pas dans quel intérêt le patron aurait agi de cette façon.

M. Leprince — C'était pour jeter le discrédit sur le syndicat.

M. Briffaut — Ne craignez-vous pas, monsieur le Maire, de créer un précédent ?

M. le Maire. — Ce n'est pas le même chose ; ici nous sommes responsables. Si nous ne payons pas maintenant, on nous y obligera par un procès.

M. Quenoy. — Vous vous dites les représentants des ouvriers et vous refusez de donner à un malheureux ce qui lui est dû. Quand je vois ces choses-là, ça me révolte.

M. Lecomte. — Cela dépend du mobile qui vous pousse.

M. Quenoy. — Ce que j'en fais, c'est par humanité.

M. Lecomte. — Avec le langue !

M. Quenoy. — Citez donc les services que vous avez jamais rendus, tandis que moi j'ai placé plus de mille de mes concitoyens à Roubaix.

M. Pluquet. — Oui, vous placez ceux qui vont au cercle catholique.

M. Quenoy. — Je ne fais partie d'aucun cercle ; je veux bien vous donner 100 francs si vous pervenez à prouver le contraire.

M. Pluquet. — Il faut un billet du curé, alors.

M. Quenoy. — C'est archi-faux. Je vous mets au défi de le prouver.

M. le Maire clôt cet incident en mettant la proposition aux voix. La demande de M. Coussemeat est adoptée à l'unanimité, moins les voix des socialistes qui s'abstiennent.

— La question de l'éclairage. — M. le Maire fait part au Conseil de l'état où se trouve la question de l'éclairage. Comme nous l'avons dit, le Préfecture n'a pas encore approuvé le projet, elle attend pour cela les délibérations d'autres villes qui sont sur le point de voter de nouvelles conventions pour l'éclairage.

La séance est levée à 9 h. 20.

LEERS. — Liste électorale. — La Commission de révision des listes électorales s'est réunie jeudi soir, à la Mairie, et a procédé à la radiation de 59 électeurs ne résidant plus à Leers.

Tableau des chemins entretenus à l'état de viabilité sur le territoire de la commune :

Chemins d'intérêt commun : N° 90, de Leers à Bousbecque, toute la partie construite sur le territoire de la commune, 1.550 mètres ; n° 142, de Roubaix à Leers, avec embranchement vers Lannoy, 3.557 mètres.

Chemins vicinaux ordinaires : n° 2, de Gibraltar, tout le chemin, 742 mètres ; n° 3, de Lille à Audenarde, toute la partie construite, 919 mètres ; n° 4, de la Place au chemin d'Audenarde, tout le chemin, 487 m. ; n° 5, de Lys à Wattrelos, tout le chemin, 1 576 mètres ; n° 6, de le Papinerie, tout le chemin, 1,343 mètres.

LEERS. — 13 janvier. — Décès. — Yvonne Cambier, 20 ans, à la Papinerie.

CROIX. — 13 janvier. — Décès. — Frédéric Vanhamme, 50 ans, tisserand, rue du Progrès, 24. — Léa Descamps, 14 jours, rue de l'Alouette maisons de la Compagnie, 9.

CROIX. — Du 13 et 14 janvier. — Naissance. Marie Cassette, rue des Ogiers, 265.

Décès. — Frédéric Vanhamme, 50 ans, tisserand, rue du Progrès, 24. — Léa Descamps, 14 jours, rue de l'Allouette, maisons de la Compagnie, 5.

WASQUEHAL

Préparatifs du vol sacrilège. — Vendredi soir, vers 6 heures, Marine Chavreux, demeurant rue du Général-Chanzy, revenant de son travail, remarqua en face de sa maison la présence d'un inconnu ; elle en fit part à ses parents qui n'y prirent point grand attention mais, quelques instants après, son père s'étant absenté, quelle ne fut pas sa surprise en entrant dans la première pièce de la maison de voir un individu tenant vers les champs. Il avait cassé le bouton qui retient la clavette de la fenêtre ; de cette manière, la nuit venue, il n'avait qu'à ouvrir les volets et il avait accès dans la maison ; c'est un grand gaillard, il portait un pardessus et un chapeau mou ; il est bon de signaler qu'il y a une quinzaine de jours la clef fut enlevée sur la serrure de la porte extérieure que l'on fit remplacer aussitôt.

Obit de la Doyenne. — Lundi, à 9 h., obit du mois de feue Delannoy.

LYS-LEZ-LANNOY

Statistique démographique de 1904. — Baptêmes 251 ; mariages 48 ; sépultures, 93 ; premières communions, filles et garçons, 242.

LYS. — 13 janvier. — Jeanne Sally, 57 ans, sans profession, rue Pont-Neuf.

BEAUCAMP. — 13 janvier. — Décès. — Floro Chrétien, 79 ans, rue Pottier.

TOUFFLELIN. — **Recensement des chevaux et voitures** a été établi comme suit : Chevaux hongres 37, dont 10 ont dessous de 6 ans et 27 atteignant l'âge prescrit par la loi ; juments 10, 4 n'ayant pas l'âge, et 15 de 6 ans et plus. Total 46. Sur ce nombre 7 ont été réformés aux classements antérieurs. Voitures, 6 à 2 roues et à 1 cheval ; 11 à 4 roues et à 1 cheval, 11 à 4 roues et à 2 chevaux. Total, 28 véhicules. Dans ce nombre, sont compris 13 inscrits au registre de recensement dont le classement aura lieu en mai, et 15 non susceptibles d'être requises.

FOREST. — La vie religieuse. — Il y a eu dans la paroisse, en 1904 : 18 baptêmes, 4 mariages, 19 sépultures et 40 premières communions, filles et garçons.

La Grande Pharmacie de France, 1, rue Faidherbe à Lille, est la mieux achalandée de toute le région, le public y trouva toutes les spécialités et médicaments les plus nouveaux à des prix défiant toute concurrence. 1

TOURCOING

Le vol sacrilège du Blanc-Four. — *Cérémonie de réparation.* — M. le chanoine Delrabant, doyen de Notre-Dame, adresse à ses paroissiens la lettre suivante :

« Les sacrilèges se multiplient de façon effrayante dans notre région et dans la France entière, et vous savez que durant la nuit de Noël, la paroisse du Blanc-Four a été éprouvée par le vol odieux de trois cents hosties consacrées.

« A de pareils attentats, véritable défi à la foi chrétienne et à la liberté, il convient de répondre par une manifestation grandiose qui soit à la fois une réparation pour le crime et une protestation contre cet outrage au plus auguste mystère de la Religion.

« La cérémonie aura lieu dimanche, à 3 h., dans l'église du Blanc-Four, où le vol a été commis le forfait sacrilège. Nous espérons que les hommes y seront nombreux ; ils sauront donner ce bon exemple à toute la région en prenant part à la procession qui précédera le bénédiction du St-Sacrement.

« Prière de se joindre au groupe qui partira de l'église Notre-Dame à 2 h. 1/2 précise sous la direction de M. l'abbé Lebbe, vicaire de la paroisse.

Bureau de placement gratuit de Roubaix-Tourcoing. — On nous adresse les communications suivantes :

« Le délégué du Bureau de placement gratuit de Roubaix-Tourcoing, M. Théodore Duquenne, se tiendra à la *Maison des Ouvriers*, rue d'Alger, à la Croix Rouge, aujourd'hui dimanche, de 11 h. 1/2 à midi, à la disposition de intéressés.

— « Le bureau du Brun-Pain sera fermé aujourd'hui dimanche, à cause des changements restant à faire pour l'installation.

« Les intéressés sont priés de ne se faire inscrire qu'à un seul bureau. »

Le premier grand concert des « Crick-Sicks ». — C'est le samedi 4 février qu'aura lieu le premier grand concert d'hiver des orphéonistes « Crick-Sicks ». Cette solennité exclusivement réservée aux membres protecteurs et honoraires de la société, se donnera à 8 heures du soir au théâtre municipal, place Lavierrier.

En attendant d'en publier le programme nous voulons aujourd'hui parler des éléments qui le composeront.

Mlle Méreatiè, 1er prix de chant du Conservatoire de Paris et qui vient de signer un brillant engagement à l'Opéra, où elle doit prochainement débuter.

Mlle Caponsacchi, violoncelliste, 1er prix du conservatoire de Milan et qui vient de consacrer son talent au conservatoire de Paris, en y obtenant, à l'unanimité, la plus haute distinction qui s'y soit jamais donnée.

Voilà donc deux débuts vraiment sensationnels. A côté de ces excellents artistes, M. de Poumayrde, ténor, de l'opéra comique, où il vient de se créer une des meilleures places et enfin, M. Georges Charton, le réputé chanteur montmartrois, et M. Paul Stupuy, pianiste.

Le second concert d'hiver aura lieu dans les premiers jours d'avril.

Tramways. — Un accord est enfin intervenu entre la Compagnie des Tramways électriques de Lille et la Compagnie des Chemins de fer du Nord. Les cars de la Compagnie de Tramways de Lille franchissent depuis hier le passage à niveau de la rue de Paris et vont jusqu'à la place des Francs.

Réunion du Conseil municipal. — Une réunion extraordinaire aura lieu, jeudi, à 8 h. 1/2 du soir, à l'Hôtel-de-Ville.

Ordre du jour : chauffage de l'Hôtel de Ville ; Observations ministérielles ; modifications à apporter au marché passé avec M. Burms. — Chemins vicinaux ordinaires : Entretien pendant les années 1905, 1906 et 1907. — Rue de la Molesse : Construction d'aqueduc ; approbation du marché. — Cimetière principal : Clôture ; autorisation de payer au moyen des crédits existants.

Remaniement de la Gare : Abandon de terrains par la Compagnie du Nord en faveur de la ville ; ressources à voter pour indemniser la Compagnie en exécution de la convention des 10 et 18 juillet 1897. — Voies d'accès à la nouvelle gare ; projets de travaux. — Boulevard de ceinture ; déclaration d'utilité publique. — Patronage laïque, salle de gymnastique ; avant-projet, plans et devis. — Redressement et élargissement du Chemin du Pont de Neuville. — Square Saint Christophe ; kiosque, salle d'attente pour les tramways, water-closets, grille.

Emprunt pour grands travaux d'utilité publique. — Réception de travaux et fournitures. — Crédits supplémentaires. — Cessions de terrains à la voie publique.

Rapport de Commission. — Voirie, Halles et Marchés ; Foire de la Saint-Christophe ; Projet de translation à la place Thiers.

La pelleterie Segard-Dedoncq, 29-31, rue St-Jacques, Tourcoing. — Chapeaux pour Fillettes et Dames, gaze chapeau. — Grand choix de Fourrures.

Tombé d'une échelle. — Philomène Devhoo, 35 ans, domestique chez MM. Eug. Lepl